



Comment puis-je partir avant la fin de mon bail?urgent

Par **buinton**, le **20/09/2008** à **13:04**

bonjour,je vous ecris car nousavons du faire appel a la societ  "Vincotte" du a des factures trop eleves d'electricit ,qui lui declarer le comptoir de fusible completement anormale(risque d'electrocution et d'incendie).Du a ca j'en ai informer notre proprietaire qui lui a fait venir un electricien et qui dit que les somme que nous payons est du au boiler et au compteur jour/nuit que nous n'avons pas(mais trouver vous normale que pour un mois nous avons payer 360 euros soit disant a cause du boiler qui nous chauffe l'eau pour le bain).rnCa fait 1 an que nous habitons ici et nous avons un contract de 3 ans,mais il ya un peu plus d'un mois nous avons appeler le proprietaire car quand il pleut nous avons qui rentre dans notre chambre et celle des enfants,(deux enfants de 2ans et 4 mois) ainsi que dans le cotch et notre cuisine,il a constater mais depuis rien.Il a ni fait venir un proffessionnel ni essayer de reparer quoi que soit.rnpouvons nous interrompre le contract de location pour demenager le plus rapidement possibe pour notre securite et notre bien etre merci